



# RAPPORT

*de la commission sociale et culturelle*

au

CONSEIL GÉNÉRAL

concernant

***LES COMPTES 2016  
DE LA VILLE DE SION***

Madame la Présidente du Conseil général,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La commission sociale et culturelle s'est réunie à sept reprises pour l'examen des comptes de l'exercice 2016 de la Ville de Sion. La commission a tenu une séance en présence de M. Patrick Dondainaz, chef du service « Finances et comptabilité » de la Municipalité. Elle a été reçue le lundi 29 mai 2017 avec les autres commissions par le Président de la ville pour la communication des réponses aux questions écrites.

La commission lui adresse ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et les informations fournies.

Pour l'examen des comptes de l'exercices 2016, la commission a siégé dans la composition suivante :

**Président :** Mirailès Christan

**Vice Président :** Juillerat Olivier

**Rapporteur :** Amos Jérôme

**Membres :** Gex Fanny  
Gianadda Isabelle (Moren J.-Philippe / 1 sc.)  
Jacquier Michael  
Makuna Akanga  
Pallara Chantal  
Pfister Brigitte  
Schüpbach Pierre  
Stalder Thierry

## I Entrée en matière et vote d'entrée en matière

Les comptes de l'exercice 2016 de la Municipalité ont été examinés dans le détail par la commission sous l'angle social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général. L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements, et plus particulièrement sur les subventions accordées dans les domaines culturel et social.

La commission a pris acte de la bonne santé financière de notre ville et que les comptes sont considérés comme bons.

La commission sociale et culturelle, à l'unanimité des 10 membres présents, propose au Conseil général d'accepter l'entrée en matière concernant les comptes 2016 de la Municipalité de Sion.

Document de travail à l'usage du Conseil général

## II Analyse des divisions administratives

### 1 Administration générale

Sous la division « Institutions privées », la commission a particulièrement examiné l'élément suivant :

- Aide à la création

**114**                    **Institutions privées**  
**114.365**                **Aide à la création**

p. 250

Est-ce que la commission sociale et culturelle pourrait avoir un détail de l'attribution de ce montant ?

Réponse : Voici le détail des subventions ponctuelles attribuées en 2016 pour la création professionnelle. Le rapport de gestion 2016 mentionne clairement le détail de ce poste en pages 13 et 14.

Théâtre-danse (Fr. 119'500.-)

<input type="checkbox"/> Cie Gaspard, « Voix dans le noir »	12'000.-
<input type="checkbox"/> Cie Lalala, « Quelqu'un va venir »	10'000.-
<input type="checkbox"/> Association Ma revue à nous, « Ma revue à nous »	10'000.-
<input type="checkbox"/> Cie Interface, « Tu es mon cœur qui bat »	10'000.-
<input type="checkbox"/> Cie Héros Fourbus, « Tiempos »	9'000.-
<input type="checkbox"/> Association Soirée diapos, « Soirée diapos »	7'000.-
<input type="checkbox"/> Cie Méthylène, « Entropia »	7'000.-
<input type="checkbox"/> Obsidienne Compagnie, « Attention Humour »	7'000.-
<input type="checkbox"/> Cie Jusqu'à m'y fondre, « Show Room »	6'000.-
<input type="checkbox"/> Bambam Collectif, « Imagine + »	6'000.-
<input type="checkbox"/> Cie Cirqu'en choc, « Scintilla »	5'000.-
<input type="checkbox"/> Cie Virginie, « La Marionnette VI »	5'000.-
<input type="checkbox"/> Cie Octavio de la Roza, « Carmen »	5'000.-
<input type="checkbox"/> Cie Eohem, « le dit d'Igor Cierda »	5'000.-

<input type="checkbox"/> Cie Alizé-Théâtre, « Je te regarde »	5'000.-
<input type="checkbox"/> Midi, Théâtre, saison 16-17	5'000.-
<input type="checkbox"/> Cie Alizé-Théâtre, « Europe Connexion »	3'000.-
<input type="checkbox"/> Opération Vadrouilleurs 2016-2017	1'000.-
<input type="checkbox"/> Cie Alizé-Théâtre, « La souricière »	1'000.-
<input type="checkbox"/> Cie Catharsis, « Pierre et fils »	500.-
Musiques actuelles (Fr. 40'000.-)	
<input type="checkbox"/> Association « Le chant des lieux »	7'000.-
<input type="checkbox"/> FCMA, Opération Iceberg	6'000.-
<input type="checkbox"/> Grand Mirific, « Schlösser Party » 2016 – Palp Festival	6'000.-
<input type="checkbox"/> Electroziles, édition 2016	5'000.-
<input type="checkbox"/> Cie Boll et Roche, « Piano.amp »	4'000.-
<input type="checkbox"/> Forum Wallis, festival 2016	2'000.-
<input type="checkbox"/> Jazz Nomades, CD « Mona Palisa »	2'000.-
<input type="checkbox"/> Progstone, album « Unplugged »	2'000.-
<input type="checkbox"/> Escudero Records, nouvel album d'Anach Cuan	2'000.-
<input type="checkbox"/> The Company of men, album « I prefer »	1'500.-
<input type="checkbox"/> Jazz Nomades, spectacle « Volver »	1'500.-
<input type="checkbox"/> EJMA, local au Port Franc	1'000.-

Arts visuels (Fr. 27'500.-)

Cinéma (Fr. 17'000.-)

Musique classique (Fr. 12'000.-)

Patrimoine- Archéologie- Sciences (Fr. 5'000.-)

<input type="checkbox"/> Ferme-Asile, événements artistiques des 20 ans	25'000.-
<input type="checkbox"/> Œil et Oreille, expositions 2016 à la Treille et à la Grande Fontaine	2'500.-
<input type="checkbox"/> Dedal Films, film « Sion, la vie n'a pas d'antidote »	15'000.-
<input type="checkbox"/> 123 Musiques, réalisation d'un documentaire sur les 20 ans de l'école	2'000.-
<input type="checkbox"/> Euterpe Vallesia, « Abbado »	7'000.-
<input type="checkbox"/> Journées internationales de la guitare, 10ème édition	3'000.-
<input type="checkbox"/> Sedunum String Orchestra, concert 2016	2'000.-
<input type="checkbox"/> Librum Publishers Editors, publication « Le passé pas à pas »	5'000.-
	6'000.-
Littérature (Fr. 9'000.-) - Per la musica, « Pique-nique littéraires du jeudi » -	1'500.-
Editions Favre, « Les bisces, l'or bleu du Valais » - Editions Monographic, « Les	1'000.-
trois vies du pasteur Blocher » - Editions de l'aire, « La Suisse est un village »	
	500.-

Commentaire : La CSC est satisfaite de la gestion des comptes et de voir que le budget est respecté.

## 1 Administration générale

Sous la division « Activités culturelles des écoles », la commission a particulièrement examiné l'élément suivant :

- Activités culturelles des écoles

**114                    Institutions privées**  
**114.365            Activités culturelles des écoles**

**p. 250**

S'agit-il bien du grand spectacle des écoles qui a lieu tous les deux ans ?

Réponse : Il ne s'agit pas du spectacle des écoles qui se déroule chaque deux ans, mais d'activités culturelle dites de médiation proposées aux classes sédunoises.

En novembre 2015, la commission sociale et culturelle du conseil général a proposé d'amender la rubrique 114.365 et de l'augmenter de 50'000 francs afin de « permettre à la Municipalité d'offrir aux enfants des classes primaires de la Ville un accès à l'un ou l'autre des spectacles culturels (Festival de Sion, Cirque, théâtre, concerts, etc.) à des conditions privilégiées ». Le conseil municipal a préavisé favorablement cet amendement le 3 décembre 2015. Le conseil général a accepté cet amendement lors du plénum du 14 décembre 2015. Une nouvelle rubrique a donc été créée dans le budget culturel (114.3650.7). L'utilisation des Fr. 50'000.□ a été étudiée et affinée avec la direction des écoles. Cinq institutions/acteurs culturels ont été partenaires de la Ville pour favoriser l'accueil des classes : le Théâtre de Valère, la Ferme□ Asile, les Héros Fourbus, le Sion Festival et le Port Franc.

Des explications complémentaires au sujet de cette rubrique se trouvent en page 12 du rapport de gestion 2016 figurant sur [www.sion.ch](http://www.sion.ch).

Commentaire : La CSC se réjouit que les enfants des écoles primaires puissent avoir accès à des activités culturelles supplémentaires.

## 1 Administration générale

Sous la division « Institutions privées» , la commission a particulièrement examiné l'élément suivant :

- Subventions accordées

**114                    Institutions privées**  
**114.365            Subventions accordées**

**p. 250**

De manière générale, par rapport aux subventions accordées aux différentes manifestations, la commission sociale et culturelle aimerait savoir si une analyse est menée après chaque année pour déterminer l'utilité de continuer le subventionnement.

Au début de chaque année, un courrier est envoyé à tous les bénéficiaires de subventions permanentes/institutionnalisées leur rappelant qu'ils sont tenus de transmettre à la Ville comptes, bilan, rapport d'activités et budget (pour l'année en cours). Ces documents sont ensuite étudiés à l'interne et servent notamment de base de réflexion pour définir le "renouvellement" du soutien l'année suivante. Les institutions qui bénéficient d'une convention de subventionnement (pour une durée de quatre ou cinq ans) sont tenues également de présenter les différents documents comptables et le rapport d'activités chaque année. Une évaluation est chaque fois prévue lors de la dernière année de validité de la convention.

Par ailleurs, en ce qui concerne les subventions ponctuelles, un tableau récapitulatif est tenu à jour par la déléguée culturelle. Il permet notamment de vérifier la « tenue » de l'événement subventionné et la présence du logo de la Ville sur les documents promotionnels.

Commentaire : La CSC est contente du système mis en place pour le contrôle de l'utilisation rationnelle des subventions par les associations. Les membres sont très intéressés par une rencontre avec les autorités compétentes en la matière pour comprendre de manière plus approfondie le système d'attribution de ces montants.

### 3 Instruction publique

Sous la division « Ecoles enfantines et primaires », la commission a particulièrement examiné l'élément suivant :

- Imprimés et fournitures scolaires

**301 Ecoles enfantines et primaires**  
**301.310 Imprimés et fournitures scolaires**

**p. 100**

Ce montant paraît énorme. La commission s'interroge sur le coût engendré par élève.

Réponse : Selon la loi sur l'enseignement primaire du 15 novembre 2013, art 12 : «Les communes font l'acquisition des manuels officiels nécessaires à l'application des plans d'études auprès de la centrale cantonale des moyens d'enseignement. Elles mettent à disposition des centres scolaires les supports pédagogiques nécessaires (mobilier, technologies de l'information et autres).Les ressources pédagogiques sont subventionnées selon les dispositions légales en la matière ».

En appliquant cette loi, la ville de Sion, comme toutes les autres communes du canton, achète le matériel scolaire indispensable et les livres pour ses élèves à la CECAME (centrale cantonale des moyens d'enseignement), afin de répondre aux plans d'études qui (Art 24 de la même loi) « harmonisent, sur la plan intercantonal et par région linguistique, les objectifs à atteindre. ... Les moyens d'enseignement sont adaptés aux objectifs généraux et aux plans d'études. Ils peuvent être imposés par le Département ».

Nous constatons cependant une légère augmentation des frais avec HarmoS. De nombreux nouveaux manuels ont été introduits ces dernières années et souvent il ne s'agit plus de livres appelés « transmissibles », c'est-à-dire utilisés pendant quelques années d'affilée par plusieurs élèves, mais de moyens d'enseignement à « usage unique », ce qui augmente bien évidemment les frais.

Suite à une interpellation en 2016 de la direction des écoles de Sion à ce sujet, le service de la formation nous a répondu que l'harmonisation des objectifs de formation exigée par la Constitution inclut l'harmonisation des plans d'études. Pour s'acquitter de ce mandat, les régions linguistiques, c'est-à-dire la conférence des directeurs de l'instruction publique de Suisse alémanique, la conférence romande et le canton du Tessin, ont choisi d'élaborer chacune un plan d'études. Le Valais ne peut donc pas décider seul des moyens d'enseignement.

En ce qui concerne le coût par élève, pour 2016 il se monte à environ Fr. 135. (2600 élèves) pour l'achat de tous les livres et autres documents de travail demandés par l'Etat.

Commentaire : La CSC prend note et est désolée que le système HARMOS engendre des coûts supplémentaires pour la commune.



## 7 Edilité et urbanisme

Sous la division « Edilité et urbanisme» , la commission a particulièrement examiné l'élément suivant :

- Honoraires et prestations de service

**701 Bâtiments communaux**  
**701.318 Honoraires et prestations de service**

p. 154

Pourquoi engage-t-on des agents de sécurité alors que nous avons une police municipale pour faire ce travail ?

Réponse : Sur l'ensemble du territoire de la commune du Sion, plusieurs bâtiments ou infrastructures font l'objet de déprédations et de malveillance durant l'année.

En coordination entre les différents services concernés, en particulier les écoles et les sports, le service des Bâtiments et Constructions a proposé de mettre en place une patrouille de surveillance opérant toutes les nuits mais de manière aléatoire quant aux bâtiments contrôlés.

La mission principale du service de patrouille comprend un contrôle visuel de la ou des zones concernées, un contrôle manuel de manière ponctuelle des portes et des voies d'accès et l'annonce d'évènements inhabituels selon la situation.

Cette proposition a été présentée au commissaire qui a approuvé cette démarche complémentaire à la mission de la police en charge de la sécurité.

Afin de mettre en place cette patrouille de surveillance nocturne, répartie de manière aléatoire sur l'ensemble des sites de façon sporadique, le Conseil municipal, en séance du 12 mai 2016, a décidé d'approuver cette proposition.

Commentaire : La CSC attendait une réponse sur l'externalisation du service et non sur les raisons d'être de ce service qu'elle juge tout à fait opportun. Elle espère toujours une réponse à ce sujet.

## 7 Edilité et urbanisme

Sous la division « Edilité et urbanisme» , la commission a particulièrement examiné l'élément suivant :

- Subventions accordées à des institutions privées

**724 Bâtiments communaux**  
**724.365 Subventions accordées à des personnes physiques p. 157**

*Serait-il possible d'avoir le résultat d'une étude (s'il y en a une) sur les résultats du système de location de vélo ?*

Réponse: Il n'y a pas d'étude uniquement dédiée au VLS mais des études qui abordent incidemment la thématique. Le Laboratoire de sociologie urbaine du prof. Vincent Kaufmann de l'EPFL(LASUR-EPFL) a notamment mis en exergue la nécessité de repenser le VLS à Sion (facilité d'accès au système et communication). Ce sera chose faite dès cet automne suite à la décision de mise à niveau du service (voir réponse à la question concernant la rubrique 724.318).

La start-up CITIVIZ de l'EPFL a par ailleurs analysé les éléments qui devraient être monitorés dans le cadre d'un système de VLS : ces conclusions ont été reprises et figureront désormais dans le guide des prestations de Publibike.

Commentaire : La commission approuve l'option prise par le conseil communal sachant que les investissements supplémentaires seront pris en charge par PubliBike et non pas par la commune. Les propositions d'amélioration de PubliBike semblent viables et très intéressantes.

## 7 Edilité et urbanisme

Sous la division « Edilité et urbanisme» , la commission a particulièrement examiné l'élément suivant :

- Subventions accordées à des personnes physiques

**724 Bâtiments communaux**  
**724.366 Subventions accordées à des personnes physiques p. 157**

*Est-ce qu'il y a un plafond pour les subventions sur l'achat des vélos électriques ?*

Réponse : Le montant est plafonné à 12'000 francs pour 2016 et 2017. Toutefois, pour 2017, les demandes de subvention sont en très forte hausse et le budget 2017 est en passe d'être prochainement utilisé. Le Conseil municipal, se déterminera prochainement sur l'opportunité de prévoir une augmentation de ce plafond dans la limite de ses compétences financières.

Commentaire : La commission sociale et culturelle prend note que le montant est plafonné. Nous serons attentif, lors de l'établissement du budget 2018, à ce que le montant alloué soit suffisant et permette de satisfaire tous les citoyens intéressés à l'achat d'un vélo électrique.

Document de travail à l'usage du Conseil général

### III Conclusion de la commission et vote final

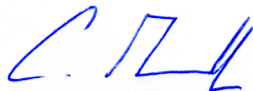
La CSC relève que la concordance entre le budget et les comptes est d'une remarquable précision, en particulier en ce qui concerne le domaine social et culturel.

Afin de mieux connaître certains rouages de l'action sociale et culturelle de la ville de Sion, les membres de la commission se réjouissent de solliciter, au fil de la législature, les collaborateurs des services concernés.

Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver, à l'unanimité de ses dix membres présents, les comptes 2016 de la Municipalité de Sion.

La CSC remercie le Conseil municipal, les chefs de services et les collaborateurs de l'administration communale pour le travail réalisé durant l'exercice 2016.

Le président :  
Mirailès Christan



Le rapporteur :  
Amos Jérôme



## IV Liste des présences

### Liste des présences - Comptes 2016

Membres permanents	3. mai 2017	9. mai 2017	10. mai 2017	17. mai 2017	30. mai 2017	31. mai 2017	5. juin 2017
Miraïlès Christian - Président	X	X	X	X	X	X	X
Juillerat Olivier - Vice-Président	X	X	X	X	X	X	X
Amos Jérôme - Rapporteur	X	X	X	X	X	X	X
Gex Fanny	X	X	excusée	X	excusée	X	X
Gianadda Isabelle	X	excusée	excusée	excusée	excusée	excusée	X
Jacquier Michael	X	X	X	X	X	X	X
Mukuna Akanga	X	X	X	X	X	X	X
Pallara Chantal	X	X	X	X	X	X	X
Pfister Brigitte	X	X	X	X	X	X	X
Schüpbach Pierre	X	X	X	X	X	X	X
Stalder Thierry	X	X	X	X	X	X	excusé
<b>Membre suppléant</b>							
Moren Jean-Philippe					X		
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>

Document de travail à l'usage du Conseil général